



# CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX STAGES FEDERAUX

## INFORMATIONS GENERALES

**Article 1 :** Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes. Il n'est pas réservé de place par téléphone. Chaque inscription doit être individualisée.

Toute demande d'inscription ne sera retenue que si elle est :

- établie sur l'imprimé spécial (document joint) comportant tous les renseignements nécessaires écrits de façon nette et lisible, signée du président ou de la présidente de l'association, et, visée par le comité départemental d'appartenance.
- accompagnée du montant des droits d'inscription, éventuellement pour certains stages des documents nécessaires : attestation de pratique, photocopies des diplômes obtenus.
- Les demandes d'inscription doivent parvenir au siège de la FSCF six semaines avant la date d'ouverture du stage.

**Article 2 :** La Fédération se réserve le droit :

- d'éliminer les candidatures ne présentant pas les garanties nécessaires.
- d'affecter les inscriptions au centre de formation le plus proche du domicile du stagiaire.

## CONDITIONS FINANCIERES

Le montant des droits d'inscription est à régler par chèque bancaire (de préférence un chèque par inscription) à l'ordre de la FSCF

Les droits d'inscription comprennent :

- Hébergement et frais pédagogiques ;
- Une documentation afférente au programme du stage concerné.

## DESISTEMENT ET ANNULATION

*(Prévenir dès que possible le service formation par courrier)*

En cas de forfait, il sera retenu :

- 25 € pour un désistement intervenant plus de 30 jours avant le début du stage.
- 40 € pour un désistement intervenant moins de 30 jours avant le début du stage.
- 50 % du prix du stage seront acquis à la Fédération pour un désistement intervenant moins de 14 jours avant l'ouverture de la session
- La totalité du prix restera à la Fédération en cas d'absence le jour du début de stage.

## ASSURANCE - ANNULATION

Vous pouvez souscrire au moment de l'inscription une assurance annulation d'un montant de 15 € (par participant). Pour cela il vous suffit d'ajouter 15 € lors du règlement de vos frais d'inscription et de cocher la case correspondante sur la fiche du dossier joint.

Celle-ci vous couvre dans le cas d'un forfait pour motif particulier, grave (maladie, accident...).

- Prévenir le service formation par courrier avant le démarrage de la session.
- Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera intégral (moins les 15 € d'assurance annulation souscrits).

**CONTACT :** FSCF Service Formation – 22, rue Oberkampf – 75 011 PARIS

